

Sécurité routière : nombre record de PV en 2016



Les recettes globales des amendes routières perçues par l'Etat ont atteint 1,8 milliard d'euros en 2016, un record.

Selon une note d'analyse de la Cour des comptes, consultée par Le Parisien, les recettes globales des amendes perçues par l'Etat ont augmenté de 11,5 % en 2016. Elles représentent la bagatelle de 1,8 milliard d'euros. Ce chiffre s'explique par le déploiement des radars "feux rouges" et des "radars chantiers", par la verbalisation électronique et par l'amélioration du taux d'encaissement des amendes, observe la Cour des comptes.

L'encaissement des amendes de véhicules immatriculés à l'étranger (Allemagne, Pays-Bas, Autriche...) contribue aussi à ce record. Ces conducteurs, qui échappaient jusqu'ici à l'amende, reçoivent désormais le PV dans la boîte aux lettres de leur pays d'origine grâce à des accords de coopération entre les polices des Etats membres de l'Union européenne. 13,6 % des infractions relevées l'an dernier par des radars automatiques concernaient des voitures immatriculées en dehors de l'Hexagone, précise le Parisien.

Si ces chiffres sont bons pour les finances de l'Etat, la Cour note qu'ils ne sont pas des outils miracles pour réduire le nombre de victimes de la route. Pour preuve, en 2016, les "résultats de la mortalité routière ont été confirmés à la hausse pour la troisième année consécutive avec près de 3 500 tués".